



PREFET DU NORD

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

SPECIAL N ° 45 - FEVRIER 2012

SOMMAIRE

59_Préfecture du Nord

Secrétariat général

Arrêté N °2012052-0001 - Arrêté portant délégation de signature à Madame Emilie BOUDAILLE Chef du bureau des ressources humaines à la Direction des finances, des ressources humaines et des moyens	1
Arrêté N °2012052-0002 - Arrêté portant délégation du pouvoir d'homologuer les rôles d'impôts directs	4
Arrêté N °2012052-0003 - Arrêté portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire à Monsieur Gilles ROCHE Administrateur général des Finances publiques de 1ère classe de la région Nord - Pas- de- Calais et du département du Nord	7



PREFET DU NORD

Arrêté n ° 2012052-0001

**signé par Dominique BUR - Préfet du Nord
le 21 Février 2012**

**59_Präfecture du Nord
Secrétariat général
DIPP- Direction des Politiques publiques**

Arrêté portant délégation de signature à
Madame Emilie BOUDAILLE Chef du bureau
des ressources humaines à la Direction des
finances, des ressources humaines et des
moyens



Liberté • Egalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU NORD

Secrétariat général
de la préfecture du Nord

Direction des politiques
Publiques

Bureau des affaires
départementales
et du suivi de l'action
de l'Etat.

Arrêté portant délégation de signature à
Madame Emilie BOUDAILLE
Chef du bureau des ressources humaines à la
Direction des finances, des ressources humaines et des moyens

Le Préfet de la région Nord-Pas-de-Calais
Préfet du Nord
Officier de l'ordre national de la Légion d'Honneur
Officier de l'ordre national du Mérite

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu le décret n° 97-34 du 15 janvier 1997 relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements, et notamment son article 43 ;

Vu le décret du 8 avril 2011 portant nomination de M. Dominique BUR, Préfet de la région Nord - Pas-de-Calais, Préfet de la zone de défense Nord, Préfet du Nord ;

Vu l'arrêté préfectoral du 5 février 2010 modifié portant organisation des services de la préfecture de la zone de défense Nord, de la région Nord - Pas-de-Calais et du département du Nord ;

Vu l'arrêté préfectoral du 26 janvier 2012 portant nomination de Mme Emilie BOUDAILLE, attachée d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, en qualité de chef de bureau des ressources humaines au sein de la direction des finances, des ressources humaines et des moyens à compter du 1^{er} février 2012 ;

Sur proposition du Secrétaire général de la préfecture du Nord ;

ARRETE

Article 1er: Délégation de signature est donnée à Mme Emilie BOUDAILLE, attachée d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, en qualité de chef de bureau des ressources humaines à la préfecture du Nord à l'effet de signer les décisions, correspondances, copies certifiées conformes, visas de pièces annexes et tous documents relatifs :

- à la préparation et au suivi des plans de charge des effectifs, sur le plan budgétaire, démographique et fonctionnel ;
- à l'organisation et au déroulement des procédures de recrutement ;
- à la préparation et au suivi des travaux des instances paritaires ;
- à la fonction de conseil en ressources humaines.

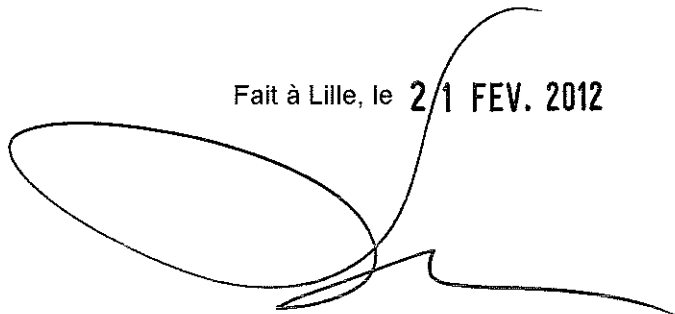
à l'exclusion :

- des arrêtés portant réglementation générale, des arrêtés relatifs à la gestion du personnel, des arrêtés attributifs de subventions,
- du courrier ministériel,
- des circulaires portant instructions générales et adressées aux collectivités locales, aux services, établissements et organismes publics ainsi qu'aux sociétés d'économie mixte,
- des décisions portant constitution ou modification de la composition des commissions.

Article 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Emilie BOUDAILLE, la délégation de signature qui lui est conférée par l'article 1er du présent arrêté sera attribuée à Madame Nathalie HOUTEKINS, secrétaire administrative de classe exceptionnelle de l'intérieur et de l'outre-mer, adjointe au chef du bureau des ressources humaines.

Article 3 : Le Secrétaire général de la préfecture du Nord est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux intéressés et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Nord.

Fait à Lille, le 21 FEV. 2012

A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.

Dominique BUR



PREFET DU NORD

Arrêté n ° 2012052-0002

**signé par Dominique BUR - Préfet du Nord
le 21 Février 2012**

**59_Präfecture du Nord
Secrétariat général
DIPP- Direction des Politiques publiques**

Arrêté portant délégation du pouvoir
d'homologuer les rôles d'impôts directs



Liberté • Egalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU NORD

Secrétariat général

Direction des politiques
publiques

Bureau des affaires
départementales et du
suivi de l'action de
l'Etat

Arrêté portant délégation du pouvoir d'homologuer les rôles d'impôts directs

LE PREFET DE LA REGION NORD/ PAS-DE-CALAIS
PREFET DU NORD
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR
COMMANDEUR DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

Vu les conventions internationales conclues entre la république française et les Etats étrangers prévoyant une assistance administrative en matière de recouvrement ;

Vu le Code général des impôts, notamment les articles 1658 et 1659 fixant les conditions d'homologation des rôles d'impôts directs et des taxes assimilées ;

Vu l'article 376-0 bis de l'annexe II au Code général des impôts ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 modifié relatif à l'organisation des services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2010-986 du 26 août 2010 portant statut particulier des personnels de catégorie A de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret du 8 avril 2011 portant nomination de Monsieur Dominique BUR, Préfet de la région Nord-Pas-de-Calais, Préfet de la zone de défense Nord, Préfet du Nord ;

Sur proposition du Secrétaire général de la préfecture du Nord et du Directeur régional des finances publiques ;

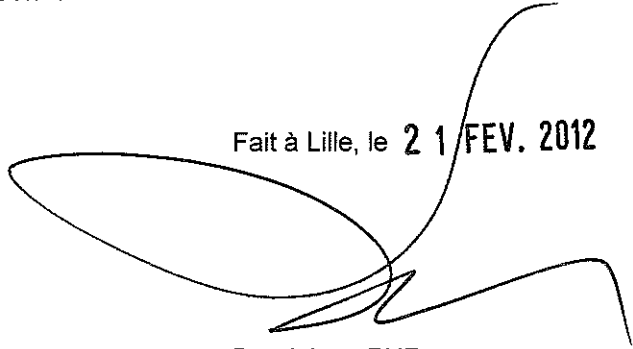
ARRETE

Article 1^{er} – Délégation de pouvoirs, pour rendre exécutoires les rôles d'impôts directs et taxes assimilés ainsi que les titres de recouvrement émis par les Etats étrangers dans le cadre des conventions bilatérales d'assistance administrative au recouvrement, est donnée aux collaborateurs du Directeur régional des finances publiques du Nord-Pas-de-Calais et du département du Nord ayant au moins le grade d'administrateur des finances publiques adjoint, à l'exclusion de ceux ayant la qualité de comptable.

Article 2 - L'arrêté préfectoral du 1^{er} septembre 2009 portant délégation du pouvoir d'homologuer les rôles d'impôts directs est abrogé.

Article 3 – Le Secrétaire général de la préfecture du Nord et le Directeur régional des finances publiques sont chargés chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Nord.

Fait à Lille, le 21 FEV. 2012

A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke at the bottom.

Dominique BUR



PREFET DU NORD

Arrêté n ° 2012052-0003

**signé par Dominique BUR - Préfet du Nord
le 21 Février 2012**

**59_Präfecture du Nord
Secrétariat général
DIPP- Direction des Politiques publiques**

Arrêté portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire à Monsieur Gilles ROCHE Administrateur général des Finances publiques de 1ère classe de la région Nord - Pas- de- Calais et du département du Nord



Liberté • Egalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU NORD

Secrétariat général

Direction des politiques
publiques

Bureau des affaires
départementales et du
suivi de l'action de
l'Etat

**Arrêté portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire
à Monsieur Gilles ROCHE
Administrateur général des Finances publiques de 1^{ère} classe
de la région Nord – Pas-de-Calais et du département du Nord**

LE PREFET DE LA REGION NORD-PAS-DE-CALAIS
PREFET DU NORD
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR
COMMANDEUR DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

Vu la loi organique n° 2001-692 du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances ;

Vu la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République ;

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés communes, des départements et des régions ;

Vu le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 modifié portant règlement général sur la comptabilité publique ;

Vu le décret n° 92-604 du 1^{er} juillet 1992 portant charte de déconcentration ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;

Vu le décret n° 2005-54 du 27 janvier 2005 relatif au contrôle financier au sein des administrations de l'Etat ;

Vu le décret n° 2009- 208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009- 707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret du 1^{er} juillet 2009 portant nomination de Monsieur Gilles ROCHE, Administrateur général des Finances publiques de 1^{ère} classe et l'affectant à la direction régionale des finances publiques de la région Nord - Pas de Calais, et du département du Nord ;

Vu le décret du 8 avril 2011 portant nomination de Monsieur Dominique BUR, Préfet de la région Nord - Pas-de-Calais, Préfet de la zone de défense Nord, Préfet du Nord ;

Sur proposition du Secrétaire général de la préfecture du Nord et du Directeur régional des finances publiques,

ARRETE

Article 1^{er} - Délégation de signature est donnée à M. Gilles ROCHE, Administrateur général des Finances publiques de 1^{ère} classe, à effet de :

- signer, dans la limite de ses attributions et compétences, tout document, acte, décision, contrat, conclusion, mémoire et, d'une façon plus générale, tous les actes se traduisant par l'ordonnancement de dépenses ou de recettes se rapportant au fonctionnement ou à l'équipement de la direction régionale du Nord - Pas-de-Calais et du département du Nord, ainsi que par l'ordonnancement de toute recette se rapportant aux attributions et activités de la direction régionale des Finances publiques du Nord-Pas-de-Calais et du département du Nord ;
- recevoir les crédits des programmes suivants :
 - n° 156 – " Gestion fiscale et financière de l'Etat et du secteur public local "
 - n° 218 – " Conduite et pilotage des politiques économiques et financières "
 - n° 309 – "Entretien des bâtiments de l'Etat"
 - n° 311 – " Gestion fiscale et financière de l'Etat et du secteur public local – expérimentation Chorus "
 - n° 318 – " Conduite et pilotage des politiques économiques et financières (hors Chorus) "
 - n° 723 – " Contribution aux dépenses immobilières"
- procéder à l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses de l'Etat imputées sur les titres 2, 3 et 5 des programmes précités et, dans le cadre de la gestion de la cité administrative de Lille, sur le compte de commerce n°907 - " Opérations commerciales des domaines ".

Cette délégation porte sur l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses, ainsi que sur l'émission et la signature des titres de recettes.

Article 2 : Demeurent réservés à la signature de M. le Préfet du Nord :

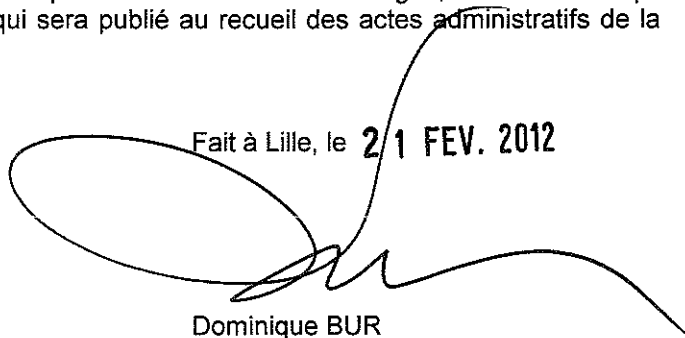
- les ordres de réquisition du comptable public ;
- les décisions de passer outre aux refus de visas et aux avis défavorables de l'autorité chargée du contrôle financier en matière d'engagement des dépenses ;
- l'ordonnancement secondaire des dépenses de l'Etat du programme 833 – Avances sur le montant des impositions revenant aux régions, départements, communes, établissements et divers organismes.

Article 3 – M. Gilles ROCHE peut, en tant que de besoin et sous sa responsabilité, donner délégation de signature aux agents placés sous son autorité dans les conditions prévues par l'article 28 du décret n° 2004-374 modifié du 29 avril 2004.

Article 4 – L'arrêté du 4 mai 2011 portant délégation de signature à M. Gilles ROCHE, Administrateur général des finances publiques, directeur du pôle pilotage et ressources de la direction régionale des finances publiques est abrogé.

Article 5 - Le Secrétaire Général de la préfecture du Nord et le Directeur régional des finances publiques de la région Nord-Pas-de-Calais et du département du Nord sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Nord.

Fait à Lille, le 21 FEV. 2012



Dominique BUR